

# LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DU LAC SABOURIN

EN  
QUELQUES  
LIGNES...



Forêts et tourbières <sup>(1)</sup>



Gelinotte huppée <sup>(2)</sup>

*Lac Sabourin : toponyme attribué en 1920 en référence à François Sabourin, dit Brisefer, caporal appartenant à la compagnie Saint-Vincent du régiment de Berry de l'armée de Montcalm*

La réserve de biodiversité du lac Sabourin est située sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Vallée-de-l'Or en Abitibi-Témiscamingue. Elle s'étend sur 378 km<sup>2</sup>.

Ce territoire comprend de nombreuses richesses naturelles, culturelles et paysagères. Il est desservi par un réseau de chemins forestiers accessibles au nord et à l'est à partir de la route 117 et longe la réserve faunique de la Vérendrye au sud.

La réserve de biodiversité projetée figure dans la province naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la baie James. Elle protège des habitats représentatifs de la région naturelle de la plaine de l'Abitibi.

La réserve de biodiversité du lac Sabourin présente un paysage de plaines ponctué de buttes. Elle se caractérise par :

- un relief dont l'altitude varie de 331 à 367 mètres;
- de nombreux cours d'eau;
- une soixantaine de lacs;
- des tourbières;
- des forêts d'épinette noire (*Picea mariana*), de pin gris (*Pinus banksiana*), de mélèze (*Larix laricina*) et quelques peuplements mélangés qui occupent plus de la moitié de la réserve.

Cette réserve de biodiversité permet également de maintenir une population de caribous des bois (*Rangifer tarandus caribou*), laquelle est susceptible d'être désignée vulnérable ou menacée.

# LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DU LAC SABOURIN

## Objectifs de conservation

Le statut visé de la réserve de biodiversité poursuivra les objectifs de conservation suivants :

- la conservation des éléments représentatifs des conditions écologiques régionales;
- le maintien de la diversité biologique des écosystèmes;
- la préservation des paysages et la valorisation des éléments remarquables;
- la sauvegarde de la population de caribous des bois de Val-d'Or par la protection des habitats essentiels à sa survie (notamment les zones de mise bas, de rut et d'hivernage);
- l'acquisition de connaissances supplémentaires sur le patrimoine naturel et l'écologie de la population de caribous des bois de Val-d'Or.

La mise en œuvre de ces objectifs et la gestion du site s'appuieront sur une démarche partenariale entre le ministère de l'Environnement et les acteurs locaux.

## Régime des activités

Dorénavant, le territoire de la réserve de biodiversité du lac Sabourin est soustrait à toute forme d'exploitation forestière, d'exploration et d'exploitation minière et de production énergétique.

Les droits en vigueur relativement à la pêche, à la chasse, au piégeage et à la villégiature sont maintenus.

## Suite des événements...

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, adoptée par le gouvernement en décembre 2002, prévoit la tenue d'audiences publiques sur les réserves de biodiversité projetées afin de recueillir les commentaires des personnes, des organismes et des sociétés relativement au plan de conservation à adopter, et ce, avant le dépôt final du plan de conservation.



Forêts humides en hiver <sup>(1)</sup>



Lièvre d'Amérique <sup>(2)</sup>



Caribous forestiers <sup>(1)</sup>

Photos :

- <sup>(1)</sup> FAPAQ

- <sup>(2)</sup> Pierre POULIOT

